

# CHANTIERS D'INSERTION



La Cour du Bois  
44270 MACHECOUL  
**Tél. : 02 40 02 36 28**  
E-mail : [secretariat@retzagir.fr](mailto:secretariat@retzagir.fr) - Site : [www.retzagir.fr](http://www.retzagir.fr)










Nom : .....

Prénom : .....

Commune : .....

Tél. : .....

**Voici les documents nécessaires que vous devez apporter lors de votre rendez-vous afin de valider votre inscription :**

-  Une pièce d'identité
-  Un C.V.
-  Votre carte Pôle Emploi
-  Votre notification de décision Pôle Emploi
-  Votre attestation de droits à l'assurance maladie et à la CMU-C
-  Votre notification CAF
-  Votre reconnaissance Travailleur Handicapé (MDPH)
-  Votre permis et assurance du véhicule
-  Un R.I.B.

# LE CHANTIER D'INSERTION RETZ'AGIR

---

## → C'est un lieu de travail :

- au sein d'un atelier menuiserie (reconditionnement de meubles, fabrication de mobiliers urbains)
- sur des chantiers "second œuvre du bâtiment"
- sur des chantiers "environnement"

## → C'est un lieu où il vous sera proposé :

- Une approche des métiers du bois, des métiers du bâtiment et de l'environnement incluant **des modules de formation**
- Un accompagnement individualisé
- Une aide à votre recherche d'emploi

# A QUI S'ADRESSE-T'IL ?

---

## Les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi

- Les travailleurs handicapés
- Les jeunes de -26 ans
- Les bénéficiaires du RSA
- Les demandeurs d'emploi longue durée (ASS)

# AVEC QUI ?



**OPERATEURS EMPLOI**



# LE BULLETIN DE SALAIRE

---



Votre rémunération est établie en fonction du nombre d'heures mensuelles en vigueur.



Votre salaire sera calculé sur la base du SMIC, indiqué dans le présent contrat.



Votre bulletin de salaire sera effectué au début du mois suivant.



Vous pouvez demander un acompte en fonction des jours de travail réalisés le 15 de chaque mois.

## ATTENTION

**Conservez vos bulletins de salaire  
sans limite de durée**



# LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

---



Sur demande, Retz'Agir vous fournit votre certificat de travail et votre attestation Pôle Emploi.



En cas d'accident de travail ou trajet/travail, vous devez prévenir dans la journée car l'association doit établir une déclaration à la CPAM.



En cas d'arrêt de travail maladie, vous devez adresser sous 48 heures le double de l'arrêt maladie à Retz'Agir.



**REFERENTS SOCIAUX**

# PRÉSENTATION DES SUPPORTS DE TRAVAIL

## LE TRAVAIL DU BOIS

- reconditionnement de meubles,
- restauration de meubles,
- fabrication, agencement (pour les collectivités),
- finitions (peinture, vernis...),
- réfection de sièges, fauteuils...

## TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE DU BATIMENT

- peinture extérieure et intérieure,
- tapisserie,
- pose de plaques de plâtre, de cloisons sèches,
- pose de carrelage et faïence,
- pose de moquettes, parquets,
- petite maçonnerie, limousinerie,
- entretien intérieur et extérieur de bâtiments,
- autres menus travaux...

## TRAVAUX D'ENVIRONNEMENT

- nettoyage des marais (arrachage de la jussie...),
- entretien des berges, des rives, des bords de chemins...,
- renforcement et replantation de végétaux sur les berges,
- entretien des espaces verts, balisage des sentiers pédestres.



# CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

## **Vous vous engagez à :**

- Respecter les horaires de travail
- Avoir une bonne présentation
- Faire un travail de qualité
- Faire preuve de discrétion et de respect vis-à-vis des personnes que vous côtoyez
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité sur votre lieu de travail
- Respecter les consignes de travail
- Prévenir l'association en cas d'empêchement, un répondeur est à votre écoute 24h/24h
- Nous signaler tout changement de situation (prise de travail, adresse, téléphone ou autres...)



## **● HORAIRES D'OUVERTURE**

Du Lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30  
**Tél. : 02 40 02 36 28**